



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la Formation et des Concours

Bureau des Concours et Examens professionnels
RH4B

CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI DE TRADUCTEUR AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

7 février 2018

Combinaison linguistique 1 - A : arabe littéral B : français C : anglais
Combinaison linguistique 3 - A : allemand B : français C : anglais
Combinaison linguistique 5 - A : anglais B : français C : allemand, espagnol,
italien ou portugais

TERMINOLOGIE

Étude de trois termes figurant dans un texte à caractère politique ou économique, rédigé en langue B, à savoir :

- *Identification de la nature des problèmes que peut poser la traduction des termes à étudier ;*
- *Présentation de la démarche suivie pour résoudre ces problèmes.*

Durée : 1 heure 30

Coefficient : 2

Toute note inférieure à 8 sur 20 est éliminatoire.

SUJET (voir au verso)

Le candidat devra étudier l'entité terminologique soulignée et deux autres entités terminologiques de son choix, posant si possible des problèmes différents. Il devra mettre en évidence les difficultés rencontrées pour traduire chacune de ces trois entités terminologiques dans sa langue A et expliquer la méthodologie qu'il applique pour y remédier. Il pourra, à l'issue de cet exercice, faire une ou deux propositions de traduction en langue A pour chaque entité terminologique concernée. Tous les candidats rédigent cette épreuve **en français**, quelle que soit leur langue A.

À propos de l'ECOSOC

Placé au cœur même du système des Nations Unies, le Conseil économique et social promeut les trois dimensions - économique, sociale et environnementale - du développement durable. C'est le lieu central à partir duquel des débats s'engagent, des idées nouvelles émergent, des consensus se forment autour des voies à suivre et des actions sont coordonnées pour poursuivre les objectifs arrêtés au niveau international. Le Conseil a également pour fonction d'assurer le suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

C'est l'un des six principaux organes de l'Organisation des Nations Unies constituée par la Charte des Nations Unies en 1945.

COORDINATION À L'INTÉRIEUR DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Le Conseil établit un lien entre des entités très diverses du système des Nations Unies qui œuvrent en faveur du développement durable, auxquelles il communique des orientations générales et dont il coordonne l'action. Ces entités sont notamment des commissions économiques et sociales régionales, des commissions techniques qui facilitent la tenue de consultations intergouvernementales sur les grandes questions internationales; et des institutions spécialisées, fonds et programmes dont les travaux de par le monde visent à ce que les engagements en faveur du développement produisent des changements réels dans les vies des populations.

Les réformes menées ces dix dernières années, notamment en application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, ont renforcé le rôle de premier plan que le Conseil joue en identifiant les nouveaux problèmes qui se posent, en encourageant l'innovation et en assurant une intégration équilibrée des trois dimensions – économique, sociale et environnementale - du développement durable. Il incombe au Conseil de prêter une attention particulière au suivi concerté des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies.

[...]

LE DÉBAT ANNUEL DE HAUT NIVEAU DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL COMPREND :

- Le Forum politique de haut niveau, qui définit des orientations politiques, donne des avis et formule des recommandations aux fins du développement durable, et dresse le bilan des progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris dans ce domaine;
- Le Forum pour la coopération en matière de développement, qui examine les tendances et progrès en matière de coopération pour le développement.

LE CONSEIL SE RÉUNIT ÉGALEMENT POUR :

- Les réunions extraordinaires convoquées pour faire face à des situations d'urgence ou des crises spécifiques qui portent atteinte au développement mondial, sensibiliser l'opinion et définir des orientations politiques à un niveau élevé afin de coordonner l'action menée par les parties prenantes.
- Le débat consacré à l'intégration, qui facilite la conduite d'actions concertées dans les domaines économique, social et environnemental, au sein du système des Nations Unies et au-delà.
- Le **débat consacré aux affaires humanitaires**, qui renforce la coordination des actions humanitaires des organismes des Nations Unies.
- Le débat consacré aux activités opérationnelles de développement, qui arrête les orientations générales des fonds et programmes des Nations Unies.